

Programme réduction de l'usage de produits phytosanitaires sur le bassin versant d'Arcier - Versement d'une subvention à la Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole de Saône

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Depuis 2002, la Ville de Besançon développe des actions de prévention et de sensibilisation sur le bassin versant de la Source d'Arcier, afin de réduire les usages de produits phytosanitaires.

L'agriculture biologique utilise un matériel spécifique appelé «Herse étrille», qui permet le travail du sol en réduisant sensiblement l'usage de ces produits, voire en les supprimant totalement. Afin de permettre aux agriculteurs d'utiliser ce matériel sur le secteur de Saône, à proximité immédiate des zones d'alimentation de la Source d'Arcier, la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) envisage de s'équiper d'un tel matériel dont le coût est estimé à 10 000 €.

La Ville de Besançon et l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée - Corse subventionneraient cet investissement en vue de favoriser le changement de pratique, selon le plan de financement suivant :

- Coût prévisionnel : 10 000 €
- Participation Agence : 30 % soit 3 000 €
- Participation Ville de Besançon : 50 % soit 5 000 € (plafonné à 5 000 € suivant coût réel)
- Participation CUMA : 20 % soit 2 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention, d'inscrire les dépenses correspondantes au budget de l'eau au chapitre 67.6742.30700 abondé par un transfert de crédit du chapitre 011.618.30700, et à autoriser M. le Maire à signer tous documents à intervenir.

«M. Christophe LIME : On a parlé tout à l'heure de développement durable, je crois que c'est un exemple extrêmement précis sur ce qu'on fait en ce domaine sur notre périmètre d'Arcier. Je rappelle que l'arrêté préfectoral du 8 juin 2004 portant sur le périmètre de protection nous a donné des obligations et nous avons pris la décision d'aller au-delà de celles-ci sur un certain nombre d'éléments qui portent sur les relations avec les agriculteurs afin de limiter d'une façon très importante l'ensemble des pesticides répandus sur les parcelles. On travaille avec le Syndicat du Marais de Saône afin d'avoir une maîtrise foncière plus importante sur notre périmètre. Je rappelle qu'en décembre 2004, on a mis en place la commission de suivi du bassin qui a été saluée par l'ensemble des intervenants pour sa très grande efficacité.

Cette opération paraît peut-être insignifiante au regard d'un Conseil Municipal mais elle va permettre aux agriculteurs de pouvoir diminuer les pesticides, et aux Bisontins d'avoir une eau de qualité. Il ne faut pas oublier que la lutte contre la pollution se mène sur des années et des années et que la protection de la santé des citoyens en dépend.

M. LE MAIRE : Christophe a raison de souligner cela car s'il n'y avait pas cette subvention, je crois que cette herse à étrille n'aurait pas été achetée par les agriculteurs car trop chère et ils ne sont pas tenus de le faire. Cela montre aussi l'attention que nous portons à la qualité de l'eau que nous buvons. A cet égard, je relance un appel solennel : buvez de l'eau du robinet car à Besançon elle est bonne, je donne l'exemple : on m'a dit récemment qu'on l'appelle la «fousserette». Nous devons faire des efforts très importants pour que l'on arrête d'acheter de l'eau en bouteille qui coûte à peu près 150 fois plus cher, qui nécessite des bouteilles en plastique qui, quand elles brûlent, fabriquent des dioxines ou d'autres polluants. Donc buvez de l'eau du robinet, utilisez les carafes, c'est totalement développement durable, ce n'est pas cher et ça vous maintient en bonne santé. Dans nos réunions, j'insiste toujours pour qu'on ne nous mette pas des bouteilles d'eau mais des carafes. Voilà, petite pub gratuite pour notre eau !

M. Loïc LABORIE : Monsieur le Maire, j'avais envie de rebondir sur votre dernière intervention sur la «fousserette» mais je ne suis pas sûr que vous appréciiez mon sens de l'humour. Je le tente ou pas ?

M. LE MAIRE : C'est à vous de voir.

M. Loïc LABORIE : Je suis très prudent.

M. LE MAIRE : Alors vous me la direz en off».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2005.